

TRIATHLONS de CARQUEIRANNE FORMATS JEUNES S et M 3-4/10/2026

REGLEMENT GENERAL Jeunes, individuels et Relais

En s'inscrivant au Triathlon de Carqueiranne, les participants s'engagent à respecter la réglementation sportive 2026 régie par la FFTRI .

Article 1 : L'épreuve est ouverte aux licenciés de la F.F.TRI et aux non licenciés. Questionnaire santé obligatoire pour les non licenciés FFTRI. Épreuve Triathlon Jeunes ouverte de la catégorie Mini-poussins (2019-2020) à la catégorie Benjamins (2013-2014) , Épreuve de triathlon S ouverte de la catégorie Cadets (2009-2010), à la catégorie Master, Épreuve de Triathlon M ouverte de la catégorie Junior (2007-2008) à la catégorie Master.

Autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans uniquement pour les non licenciés.

Départs à 13h30 pour le triathlon M du samedi 3/10 en individuels ou relais par équipe, départs à partir de 10h00 pour les Triathlons Jeunes et 14h pour le triathlon S en individuels le dimanche 4/10 (rolling start).

L'aire de transition est soumise à dérogation.

Article 2 : Le retrait des dossards aura lieu le samedi 3/10/2026 entre 10h00 et 12h30 pour le triathlon M et de 17h00 à 19h00 pour les formats S et Jeunes ainsi que le dimanche 4/10/2026 entre 8h00 et 9h30 pour le format Jeunes, entre 11h00 et 13h00 pour l'épreuve S au port des Salettes de Carqueiranne. **Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.**

Article 3 : Lors de son inscription le licencié FFTRI devra se munir de sa licence et le non-licencié devra répondre au questionnaire santé en ligne. L'inscription est individuelle, elle est nominative. Celle-ci ne sera définitive qu'après la remise du dossier complet avant la date butoir du 27/09/2026. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants est limité à : **30 par catégories** pour les épreuves **Jeunes, 320** pour le format **S individuel, 320** pour le **format M individuel** et **30 équipes**.

Tarifs : Triathlon Jeunes 8€ + pass compétition 4€ pour les non licenciés / Triathlon S individuel 39€ + pass compétition 7€ pour les non licenciés / Triathlon M individuel 59€ + pass compétition 22€ pour les non licenciés / Triathlon M en relais 100€ + pass compétition 5€ par athlète non licencié FFTRI.

Inscriptions Triathlons M et S majorées de 20€ à compter du 21/09/2026

Article 4 : En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, les frais d'inscriptions seront remboursés en totalité (hors frais d'inscription Internet). Conformément aux usages unanimement admis et reconnus relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

Article 5 : En cas d'annulation de la natation, celle-ci sera remplacée par un parcours course à pied.

Article 6 : Si pour des raisons de sécurité, d'autorisations préfectorales ou indépendantes de la volonté de l'organisateur, les parcours devaient être modifiés, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable de l'épreuve

Article 7 : L'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la FFTRI. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. En cas de blessures, accidents, voire de décès d'un participant ou de dommage causé au matériel durant l'épreuve la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Article 8 : Les compétiteurs devront se soumettre au code de la route. Toute infraction pourra se retourner contre eux (procès verbal et/ou pénalité).

Article 9 : Le bonnet de bain est **obligatoire** pour la partie natation mais **non fourni par l'organisation**.

L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est **obligatoire** pour toutes les épreuves Formats Jeunes, M et S.

Article 10 : Le port du casque est obligatoire, jugulaire attachée depuis le départ vélo et jusqu'au retour dans le parc à vélo.

Article 11 : Le temps natation est limité à 30 minutes pour l'épreuve S et 55 minutes pour l'épreuve M sous peine d'être arrêté par l'équipe des arbitres. Le temps limite pour effectuer la natation et le vélo du Format M est de 3h15. Le temps limite pour réaliser l'épreuve M dans sa totalité est de 4h30.

Article 12 : Une équipe d'arbitre sera mise à disposition pour veiller au respect de la réglementation. Ses décisions seront sans appel. Les pénalités et sanctions sont celles édictées par le règlement sportif de la FFTRI 2026. Zone de pénalité (carton bleu) et/ou disqualification (carton rouge) est prévu pour non respect de la réglementation.

Article 13 : Le chronométrage se fera par puce électronique. La puce devra **impérativement** être restituée après l'arrivée. Toute puce non-restituée sera facturée 15€.

Article 14 : Tout triathlète abandonnant se verra retirer sa puce et ne fera plus partie de l'épreuve.

Article 15 : Un ravitaillement liquide sera mis à la disposition des participants sur le parcours course à pied des triathlons Format M et S.

Article 16 : Un pointage sera réalisé sur le parcours course à pied des triathlons Format S et M.

Article 17 : Les prix ne sont pas cumulables, seul le prix le plus élevé sera attribué.

Seuls les 3 premiers du classement général ainsi que les 1ers de chaque catégorie hommes et femmes seront récompensés (cadet-junior-senior-master-relais). Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents sur le podium.

Un tirage au sort aura lieu à la fin du protocole de remise des récompenses seulement pour les Individuels.

Article 18 : Toute aide extérieure, physique et/ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent, est interdite et disqualifiante.

Article 19 : Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation.

Article 19 : Dans un souci de protection de l'environnement aucun déchet ne devra être abandonné en dehors des zones de ravitaillement sous peine de sanction.

Article 20 : Pour les équipes en Relais, le passage du Relais se fait via le passage de la puce.